



# AIPR-OPÉRATEUR

## TEST OPERATEUR AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

### PUBLIC VISÉ

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

### PRÉ REQUIS

Aucun

### DURÉE

1 h

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

### OBJECTIFS

- Valider ses compétences au travers de la plateforme nationale d'examen gérée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

#### Moyens pédagogiques

- Contrôle de la réalisation en conformité du test AIPR

#### Moyens techniques

- Salle de formation
- Ordinateur, vidéoprojecteur
- Test QCM
- Internet

#### Moyens d'encadrement

- Formateur AIPR Vivalians

#### Références réglementaires :

- Article R. 554-31 du code de l'environnement
- Articles 20, 21 22 et 25 de l'arrêté du 15/02/ 2012 modifié
- Arrêté du 22/12/2015 encadrant l'examen par QCM

### MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation du stagiaire par QCM
- Feuille d'évaluation de la satisfaction stagiaire à la fin du test
- Attestation de fin de formation
- Attestation de réussite à l'examen valable 5 ans



# AIPR-OPÉRATEUR

TEST OPERATEUR  
AUTORISATION D'INTERVENTION  
À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

## PROGRAMME

**Conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants  
à proximité des réseaux – Opérateur**

### SÉQUENCE 1 : EXAMEN 1 H

- Évaluation théorique par QCM (30 questions)

L'examen comporte 10 % de questions dites « prioritaires ».

Les scores applicables sont les suivants :

- réponse bonne : + 2 points
- réponse « ne sait pas » : 0 point
- réponse mauvaise : - 1 point pour une question non prioritaire, ou - 5 points pour une question prioritaire.

Les critères de réussite à l'examen par QCM sont les suivants :

- Le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes, c'est-à-dire 36 points sur 60 pour les « Opérateurs ».
- Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen en au plus 1 heure.

### INFORMATION :

A la fin de l'examen, le candidat peut être invité, le cas échéant, à répondre à un court questionnaire proposé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie permettant une analyse statistique et anonyme des impressions du candidat sur la pertinence et l'ergonomie des conditions de l'examen, ainsi qu'une analyse du parcours d'acquisition des compétences qui a été suivi par le candidat.